



BOIS LE ROI

ENVIRONNEMENT ... QUALITÉ DE LA VIE

Association agréée pour la protection de l'environnement
BP 47 77 590 BOIS LE ROI

<http://blr.environnement.free.fr/>

Site de l'association :

Bulletin n° 28
Janvier 2007

Bonne année 2007!

Bonne année pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.

Que 2007 soit aussi une année où les questions d'environnement qui se sont invitées dans les débats de la campagne en cours débouchent, à tous les niveaux, sur des évolutions significatives.

Au plan individuel, des actions simples permettent de réduire les gaspillages d'énergie et de contribuer à la qualité de l'air.

L'association en 2007 organisera une nouvelle journée piétons-vélos, poursuivra, sous de nouvelles formes, en relation avec le pédibus, le développement des circulations douces pour se rendre à l'école, animera réflexions et partage d'expérience sur l'énergie dans l'habitat. Une journée, sur ce dernier thème, vous sera proposée en septembre. Elle compte encore plus sur votre participation au cours de cette année.

Le conseil d'administration

Les fondamentaux de l'association

Ce texte, issu des travaux du conseil d'administration et validé par l'assemblée générale d'octobre dernier, présente d'une manière condensée, les lignes directrices de l'association.

Il précise, pour les adhérents et pour tous ceux qui veulent en savoir plus sur l'association, les buts poursuivis. C'est un cadre pour orienter nos actions. Vous pourrez en prendre connaissance à la fin de ce bulletin.

Programme 2007

Journée Piétons - Vélos 1^o mai 2007

L'énergie dans l'habitat et dans la ville Journée de septembre 2007 (date pas encore fixée)

Un constat de départ : un logement antérieur à 1970 peut consommer (chauffage, eau chaude, éclairage) jusqu'à 500kWh /m² /an. Une construction neuve de 2005 se situe en moyenne entre 170 et 250 kWh/m²/ an. Une meilleure isolation, une ventilation repensée, une utilisation plus poussée des apports solaires sous toutes ses formes, de nouveaux types d'éclairage et la réduction des gaspillages peuvent faire baisser encore ces chiffres vers une consommation moyenne de l'ordre de 50 à 70 kWh/m²/an.

L'éclairage public est aussi source de gaspillage d'énergie.

A Bois le Roi, où en sommes nous ? Quelles sont les solutions les plus efficaces avec quel bilan énergétique global ?

Vous avez des idées, vous avez réalisé des économies d'énergie, vous avez envie d'en savoir plus ? Faites-vous connaître auprès de l'association.

Autres thèmes à suivre

La réduction des déchets à la source

Les emballages représentent une part importante des 450kg d'ordures par personne et par an à Bois le Roi. La nouvelle génération des usines d'incinération répond à des normes beaucoup plus sévères que les anciennes mais il faut savoir que leurs rejets ne sont pas exempts totalement de dioxine (la norme est de 0,1nano g /m³ dans les fumées. On retrouve aussi des dioxines dans les résidus de combustion que sont les mâchefers. Moins il y aura de déchets à incinérer dans notre panier des courses, mieux cela vaudra.

L'urbanisme

Les surfaces hors œuvre brutes autorisées par les permis de construire accordés en 2006 se sont élevées à 11 600m². En 2005, 8078 m² (dont le centre de loisirs pour 621m²) avaient été autorisés. L'augmentation entre les deux années est de 43%. (ces chiffres correspondent aux constructions neuves et aux agrandissements de plus de 20m²).

En 2007, il y aura, en plus du flux habituel, les surfaces des 14 maisons du lotissement le long de l'avenue Paul Doumer.

En 2007, il est prévu aussi une enquête publique déclenchée par la municipalité suite à sa décision de réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté en 2005. Sur plusieurs motifs de cette révision, l'association a exprimé auprès de la municipalité d'expresses réserves quand ce n'est pas son désaccord (voir plus loin § 1.5 du compte rendu de l'AG du 7 octobre dernier).

Les sentiers de Bois le Roi

Reprise de l'entretien du parcours de sentiers créé en 2002 par l'association.

La circulation aérienne, le dossier de voirie de l'agglomération de Melun, la protection de la vallée de la Seine, ...

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du 7 octobre 2006

Début de la séance à 17 h 00. A la date de l'assemblée, 82 membres sont à jour de leur cotisation 2006. Parmi ceux-ci, 42 membres sont présents ou représentés.

A l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire de l'association :

1. Le rapport moral
 - 1.1. Les journées sur l'eau
 - 1.2. La journée Piétons-Vélos
 - 1.3. Les samedis « Allons à l'école à pied ou à vélo »
 - 1.4. Forum des associations
 - 1.5. Le plan local d'urbanisme
 - 1.6. Les couloirs aériens
 - 1.7. Le rond-point de l'avenue de la forêt
 - 1.8. Les sentiers de Bois le Roi
 - 1.9. Les arbres dans la ville
 - 1.10. Les fondamentaux de l'association
2. Le rapport financier
3. L'élection des administrateurs

1. Rapport moral

Les membres du bureau de l'association retracent les actions et orientations de l'année écoulée depuis la précédente assemblée générale qui s'était tenue le 1 octobre 2005.

Ce rapport a été présenté à partir de documents photographiques des différents thèmes et activités de l'année.

1.1 Les journées sur l'eau

Les Journées sur l'eau ont été organisées par l'association et avec le concours de nombreux partenaires, **les 30 septembre et 1^o octobre 2006**.

Le samedi 30 septembre, au préau de l'école Olivier Métra, les visiteurs ont participé aux animations et notamment à celle de Veolia. Ils ont pu prendre contact avec les spécialistes et les professionnels de l'eau. Des discussions sur la qualité de l'eau à boire, les bonnes pratiques au quotidien dans la maison et au jardin, l'eau dans le milieu naturel (les mares, les ruisseaux, la Seine..) ont animé cette journée. 260 scolaires ont participé à la visite le matin et une cinquantaine de personnes étaient présentes à la conférence proposée par E. Ledoux le soir.

Le dimanche 1^{er} octobre, une visite guidée a permis aux participants de découvrir, le matin les mares de la forêt de Fontainebleau (80 personnes), et les berges de la Seine l'après-midi (40 personnes).

1.2 La journée Piétons - Vélos du 21 mai 2006

Le dimanche matin 21 mai à 11H, un groupe d'une trentaine de vélos et de piétons s'est retrouvé comme prévu près de l'écluse, rejoignant ensuite d'autres participants à l'orée de la forêt de la rue du Cormier. Au total, près d'une quarantaine de personnes étaient présentes pour écouter un exposé présenté par un responsable de l'ONF.

Il est difficile de résumer la totalité des points qui ont été abordés mais on peut citer parmi les plus importants :

La lisière de protection

L'interdiction de construire à moins de 50 mètres de la lisière d'un massif forestier se comprend bien quand on est sur place : à l'endroit où nous étions, nous pouvions constater que quelques mètres seulement séparent certaines habitations des premières frondaisons. Le problème est double : Une maison a besoin de lumière et les habitants vont vouloir agrandir l'espace dégagé autour d'elle. D'autre part, les très grands arbres vont se trouver fragilisés. La conséquence est un recul de la forêt à cet endroit. Outre cette protection des 50 m de lisière, la forêt de Fontainebleau bénéficie d'un statut particulier qui interdit toute occupation des sols (voiries, bâtiments,...) dans un tracé qu'il n'est pas possible de modifier. Les documents d'urbanisme doivent donc prendre en compte impérativement cette donnée.

Coupes dans la forêt

De nombreuses questions ont porté sur les « coupes » conséquentes effectuées régulièrement dans le massif et récemment à proximité de Bois le Roi. M.Maudua a expliqué que les raisons tiennent à plusieurs facteurs. Les arbres ont été plantés à différentes époques mais de façon homogène sur des secteurs bien délimités durant ces derniers siècles. Les futaies principalement de chênes arrivent à maturité au bout de 250 ans en moyenne (au-delà elles périclitent).

En fonction de la méthode de COLBERT qui voulait des troncs droits, très hauts et sans nœuds pour fabriquer les mâts des bateaux, les arbres ont été plantés de manière dense afin de les inciter à pousser vers la lumière en développant les branches dans les hauteurs. Seuls des arbres isolés qui n'ont aucune entrave pour leur développement peuvent atteindre des âges canoniques. Le secteur de Bois le Roi a atteint la moyenne d'âge requise pour l'abattage sachant que de nouvelles plantations sont réalisées pour préserver l'avenir et celui de nos descendants.

Le bois qui permet à l'ONF d'assurer une partie de ses dépenses de fonctionnement trouve des débouchés surtout dans le bâtiment qui est très demandeur en ce moment mais également dans le milieu viticole (on a ainsi appris qu'une petite entreprise de la région bordelaise fabrique des tonneaux très recherchés estampillés « Fontainebleau »)

Parcelles grillagées

Certaines personnes se sont plaintes de grillages posés brutalement sans explications sur plusieurs parcelles, bloquant l'accès des chemins forestiers. Dans le cas cité, le grillage vise à protéger les jeunes pousses qui sont mangées par le gibier, sans compter les dégâts souvent irréversibles provoqués par les sangliers particulièrement prolifiques depuis la tempête de 99 (chasse interrompue, nourriture abondante à terre, facilité à trouver des abris)

On a surtout noté que M.Maudua, applaudi à la fin de son intervention, était prêt à renouveler l'expérience et à refaire un exposé sur un autre thème, à condition de le faire en forêt et pas dans un local fermé. Nous avons tous pris acte de la proposition.

Nous nous sommes ensuite rendus sur l'île de Samois, les vélos passant par le bord de Seine et les piétons par le chemin du charme brûlé afin de « tirer le pique-nique du sac ».

1.3 Les samedis « Allons à l'Ecole a pied »

Deux samedis matins du mois de mai 2006, les écoliers sont allés massivement dans les trois écoles de Bois le Roi à pied ou à vélo. Certains y sont même allés en rollers. Le premier samedi,

moins de 15 voitures étaient sur le parking d'Olivier Métra. Le deuxième samedi a été moins suivi, sans doute par manque de rappel.

Le soleil était au rendez vous et tous ceux qui ont choisi de ne pas prendre leur voiture semblaient heureux de ce trajet plus convivial qu'à l'ordinaire

Notre volonté est triple :

- Supprimer le réflexe qui associe tout déplacement à la voiture,
- Redonner aux enfants le plaisir de se déplacer autrement,
- Rappeler aux parents que dans bien des cas la voiture n'est pas la meilleure solution.

Nous aimerions que chaque samedi matin, les voitures restent au garage même si la météo est moins clémente. Et nous pensons que l'important est de rompre les habitudes. Est ce un problème de mettre un vêtement imperméable lorsqu'il pleut ?

Mais nous savons aussi que notre pari ne pourra se gagner que si les voies d'accès aux écoles sont mieux sécurisées qu'actuellement. C'est pourquoi, nous militons fortement auprès de la municipalité pour établir un plan de circulation cohérent dans notre village afin que nous puissions partager paisiblement nos rues.

Le Pédibus mis en place par la mairie à la rentrée 2006 est une bonne initiative.

1.4 Le forum des associations

L'association a présenté ses activités lors du forum des associations organisé à Bois le roi le samedi 16 septembre 2006.

1.5 Construction en bord de Seine et révision du Plan local d'urbanisme (PLU)

L'association reste réservée sur l'engagement d'une révision dont les motifs donnés ne nous ont pas convaincus. Nous présentons, ci dessous, notre analyse sur ces projets de révision.

La maison de santé de Chantemerle, située en bord de Seine, veut s'agrandir de 600 à 800m² supplémentaires. Le projet prévoit la construction plutôt sur l'arrière du bâtiment actuel. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel protège les bords de Seine et n'autorise dans ce secteur qu'une extension maximum de 20% des surfaces existantes. La mairie veut répondre favorablement à cette demande et, pour cela, faire changer le règlement s'appliquant au terrain de Chantemerle. Elle a donc inscrit ce point dans la révision du PLU qu'elle a engagée.

L'association a demandé :

1. qu'une bande d'inconstructibilité soit instaurée sur la partie du terrain la plus proche de la Seine, garantissant de tout empiètement de la construction dans cette partie.
2. que, pour maintenir l'équilibre entre les zones constructibles et les zones inconstructibles, voulu par le PLU adopté, rappelons-le, en mars 2005, l'ouverture à la construction de cette parcelle soit compensée par le passage en zone inconstructible d'une autre parcelle d'une surface équivalente dans Bois le Roi. La mairie a donné son accord sur ce point : la parcelle en compensation se trouve près du collège en prolongement de la zone naturelle des Viarons.
3. que soit appliquée l'obligation de stationner les véhicules venant à la maison de santé sur les emprises du terrain et non sur la voie en bord de Seine.
4. que la construction soit d'une grande qualité sur le plan esthétique : La vallée de la Seine est un site remarquable, un bien commun, un plaisir des yeux à protéger. La première extension de Chantemerle a donné lieu à un bâtiment très laid qui dépare à cet endroit.

Notre avis : Les contraintes d'exploitation d'un établissement de ce type mises en avant pour justifier l'extension, les problèmes de stationnement déjà constatés aujourd'hui font apparaître une incompatibilité grandissante avec l'implantation dans un tel site.

La révision du PLU, engagé par la mairie, porte, outre ce changement de règlement du terrain de Chantemerle, sur :

- le passage à un COS (coefficient d'occupation des sols) de 0,40 au lieu de 0,20 pour les établissements de santé,

- *Ce qui augmente les droits à construire de Medidep. Cet établissement dont les bâtiments semi-industriels sont un contre exemple d'insertion dans le paysage s'étend déjà sur 4393 m2. Medidep a obtenu, en 2004, un nouveau permis de construire pour 1896 m2 supplémentaire. Il se voit, avec cette disposition, gratifier d'une nouvelle possibilité d'extension de 4800 m2 environ !*
- la possibilité de relier en rez-de chaussée les bâtiments qui seront implantés le long de la rue des SESCOIS, en face de la gare,
- l'extension de la bande de constructibilité pour les terrains situés rue de Mariniers et rue Auguste Frot (entre la rue de la Chapelle et le Clos barbeau)
 - *Sur ce dernier point, l'association a mis en garde la mairie. Ce changement n'a pas de justification liée à l'urbanisme mais répond seulement à des intérêts privés. Il créerait un précédent.*
- *Le PLU existant permet déjà, rue Auguste Frot, une densification forte avec, sur un même terrain, la construction de deux maisons supplémentaires de part et d'autre de la maison existante : nous invitons chacun à venir constater de visu. Il faudrait, en plus, que dans cette même rue, pour satisfaire des intérêts privés, que le PLU soit modifié en toute hâte pour permettre la construction d'une maison, en deuxième rideau, dans une zone boisée.*

1.6 Couloir aérien

L'association a participé à une nouvelle réunion qui s'est tenue à la direction générale de l'aviation civile le 26 juin 2006. Elle a rappelé l'ensemble des démarches menées depuis 4 ans au nouveau représentant de la DGAC qui recevait pour la première fois les associations concernées par les atterrissages face à l'est à Orly.

Elle a rappelé qu'à la suite de la rencontre de décembre 2004, le directeur des services de la navigation aérienne s'était engagé dans son courrier du 13 juillet 2005 à ce que un point de descente soit défini entre MOLEK et la zone de régulation radar de façon à retarder au maximum la libération du niveau 60 (1800m) vers des altitudes plus basses. Le nouveau représentant ignorait ce courrier. L'ensemble des participants a redemandé que leur soient communiquées les hauteurs de passage au dessus des communes concernées sur plusieurs jours du troisième trimestre.

1.7 Inauguration du rond point de la route de Bourgogne

L'association ne peut que se réjouir de la réalisation de cet aménagement au débouché de l'avenue de la Forêt sur la route de Bourgogne.

Nous l'avons demandé dès mars 1999, en alertant sur les dangers que représentait cette route pour les autos, piétons et cavaliers sortant de Bois le Roi. Envoi de nombreux courriers aux autorités municipales, départementales, préfectorales, articles dans la presse, et manifestation sur cette route.

Nous nous sommes employés à les convaincre de l'urgence de faire des aménagements.

Nos demandes portaient sur cette sortie, avenue de la Forêt, mais aussi sur les autres sorties, rue de la République, avenue du 23 août et au débouché du chemin des Coureurs qui va de la gare à la forêt.

Rue de la République, nous n'aurons qu'une signalisation au sol matérialisant le 'tourne à gauche' dans le sens Croix de Vitry – Croix de Toulouse, ce qui n'est pas sans danger. Avenue du 23 août, la sortie fait partie du projet d'aménagement de la Table du Roi pour lequel nous ne connaissons pas la solution qui sera retenue.

Quant à la traversée du chemin des coureurs, si fréquenté par les promeneurs, cyclistes et randonneurs, cela reste pour nous un point noir.

1.8 Les sentiers de Bois le Roi

L'association a créé, voilà 3 ans, un parcours balisé empruntant de nombreux sentiers de Bois le Roi. L'entretien et la publicité autour de ce parcours est à reprendre. Monsieur et madame Bon acceptent de s'en charger. Ils seront mis en contact avec le représentant du CODERANDO 77 pour qu'ils puissent suivre une formation sur le marquage de ce type d'itinéraire.

1.9 Les arbres dans la ville

Illustrés par une série de photos, les ensembles boisés, les arbres et haies qui entourent les maisons apparaissent bien comme un élément essentiel du paysage urbain.

La conservation de cet ensemble d'arbres dans la ville est primordiale pour notre cadre et qualité de vie. Jusqu'à présent, la ville s'est agrandie aux dépens des bois et des jardins, substituant des constructions aux arbres, dans une concurrence exclusive. La ville s'est ainsi construite contre la forêt, contre la verdure à l'encontre même de ce qui fait son âme.

Les arbres en milieu urbain se trouvent dans un environnement très différent de celui de leur milieu d'origine. Ceux qui ont le plus à souffrir des conditions difficiles sont les arbres d'alignement qu'ils soient sur le domaine public ou sur des parcelles privées en bordure de rue. Il faut donc en prendre soin, d'autant plus soin qu'il faut de nombreuses années avant de pouvoir pleinement en profiter.

L'association remarque que de nombreux arbres en bordure de rue ou sur des espaces publics devraient être remplacés : il s'agit notamment des arbres de l'avenue du général Leclerc et de ceux qui se trouvent au fond du clos Saint Père.

Aussi bizarre que cela puisse paraître le premier soin que l'on puisse apporter à un arbre est de planter le bon sujet au bon endroit. Que l'on désire un petit, moyen ou très grand arbre il y a aujourd'hui, quelque soit l'emplacement, beaucoup plus de solutions disponibles, qu'autrefois. Prenons ainsi pour exemple le chêne ou le hêtre, essences magnifiques à feuilles caduques. Leur port, que nous connaissons tous, est large. Ils doivent donc être installés dans un espace suffisamment important pour permettre à leur ramure de se développer librement et sans élagage. Mais si nous ne possédons pas cette espace il est possible de se rabattre vers des arbres au port fastigié* dont le rayon d'emprise des branches ne dépasse pas, en générale, 2 mètres.

Pour que Bois le Roi garde l'aspect « forestier » qu'est le sien aujourd'hui, il est important que chaque habitant, par ses dires et son comportement contribue au respect de ce patrimoine en quantité et en qualité.

1.10 Les idées fondamentales défendues par notre association «Bois le roi environnement et qualité de la vie »

Ce texte, issu des travaux du conseil d'administration est proposé à la validation par l'assemblée générale. Il présente d'une manière condensée, les lignes directrices de l'association.

Il précise, pour les adhérents et pour tous ceux qui veulent en savoir plus sur l'association, les buts poursuivis. C'est un cadre pour orienter nos actions. Vous pourrez en prendre connaissance un peu plus loin à la fin de ce bulletin.

Vote sur le rapport moral : approuvé à l'unanimité.

2. Rapport Financier

Jean Pierre Teil, trésorier adjoint de l'association présente les comptes du 1^o janvier au 31 décembre 2005. Ceux-ci donnent un solde positif de 7560,15€.

Bilan Financier

	DEBIT		CREDIT
Manifestations	191,24	Adhésions 2005	322,00

GMF Assurance	86,85	Adhésions 2006	908,00
Adhésions Association	165,00	Interêts sur Livret	125,29
Frais Postaux	521,67		
TOTAL	964,76		1355,29

SOLDE EXERCICE 2006 = + 390,53

Avoir sur le Compte Courant au 30/09/2005 : + **1157,30 €**

Avoir sur le Compte Livret au 30/09/2005 : + **6388,39 €**

TOTAL : 7560,15€

Vote sur le rapport financier : approuvé à l'unanimité.

L'association propose de maintenir la cotisation au même montant que l'année passée soit 16 euros minimum. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

3. Election au conseil d'administration

Vote à bulletin secret pour le renouvellement d'un membres du conseil arrivant en fin de mandat : monsieur Mazzoccoli.

Vote sur la candidature de monsieur Mazzoccoli : 38 pour sur 40 votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président
Hubert Turquet



BOIS LE ROI

ENVIRONNEMENT ... QUALITÉ DE LA VIE

Association agréée pour la protection de l'environnement
BP 47 77 590 BOIS LE ROI

Les fondamentaux de l'association

janvier 07

Bois le Roi, commune de taille humaine, est à la fois vivante et paisible. Elle est essentiellement composée de maisons particulières, insérées dans un espace naturel. Cet espace est constitué de bois et de jardins (privés ou non) lui donnant son caractère «Village

dans la forêt.». C'est sa spécificité, c'est ce qui lui donne son aspect, son charme, sa signature offrant ainsi cette qualité de vie que chacun vient chercher à Bois le Roi.

La voirie:

La circulation au sein de la commune:

- Doit tendre le plus possible vers une totale équité entre les usagers qu'ils soient piétons, cyclistes ou motorisés, en termes de sécurité et de confort d'utilisation.
- Pour les liaisons domicile/école, le mode de déplacement piéton/vélo doit être systématiquement privilégié lors de toutes évolutions des infrastructures de voiries.

L'aspect

- Les espaces verdoyants (arbres, haies, talus...) bordant la voirie et contribuant au caractère de la commune doivent être énergiquement protégés voire développés. Au besoin, s'il y a nécessité, ils doivent être remplacés dans l'esprit et l'aspect qui caractérise notre commune.
- Les réseaux aériens doivent être enterrés (fils électriques, téléphone, ...).

Le bruit

- Pour tout nouvel aménagement de voirie, il doit être systématiquement recherché une amélioration de l'environnement sonore où les bruits naturels doivent dominer les bruits mécaniques.

Les espaces de verdure

- Chaque îlot de verdure doit être considéré comme un bien commun. Ces îlots contribuent au bien-être et à la qualité de la vie des habitants. Ils ont un rôle écologique évident : aspect visuel, amortissement sonore, équilibre et diversité de la vie animale (oiseaux, écureuils, ...). Ils doivent être énergiquement et impérativement protégés, entretenus et développés.
- Les bords de Seine et les sentiers doivent rester des lieux naturels de promenade à l'écart des véhicules motorisés.
- Les espaces naturels fragiles comme les berges de la Seine ou l'unique rû de Bois le Roi doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de maintenir leur aspect naturel.
- Les grands arbres en massif ou isolés doivent faire l'objet d'une gestion à long terme intégrant leur renouvellement.

L'eau

La gestion de l'eau en termes de ressource et de pollution doit être une préoccupation majeure.

- La qualité de l'eau de consommation courante doit rester un objectif prioritaire.

- L'objectif de la gestion des eaux est d'obtenir un impact écologique de son traitement le plus faible possible.
- La récupération de l'eau de pluie et son infiltration sur place sont privilégiées.

L'urbanisation

- Les règlements liés à la construction doivent être respectés.
- Les jardins, bois et arbres remarquables, doivent être gérés et protégés de toute nouvelle forme d'urbanisation. Aucune réduction de ces espaces ne pourra être effectuée sans une compensation m² pour m² des surfaces à l'identique.
- La vallée de la Seine est un site remarquable qu'aucune construction nouvelle ne doit déparer.

Sensibilisation à l'environnement

La sensibilisation à la conservation de notre environnement est indispensable pour contribuer à la pérennisation de notre cadre et qualité de la vie.

L'association doit :

- Informer les habitants sur le respect de l'environnement.
- Impliquer nos adhérents dans l'ensemble de nos démarches.
- Inciter à réduire l'empreinte écologique de notre région et de notre commune : moins de déchets, moins de polluants chimiques, plus d'énergies renouvelables.